



## **Association de Défense des Droits de l'Homme au Maroc**

**ASDHOM 79, rue des Suisses 92000 Nanterre**

[asdhom@asdhom.org](mailto:asdhom@asdhom.org) [www.asdhom.org](http://www.asdhom.org)

### **Communiqué de l'ASDHOM à l'occasion des élections locales et régionales au Maroc.**

#### **Contre la répression des militants de la voie démocratique (ANAHJ) et ceux qui appellent au boycott**

#### **Pour la liberté d'opinion et d'expression**

L'ASDHOM dénonce les arrestations des militants de la voie démocratique et ceux qui appellent au boycott du scrutin des élections locales et régionales du 4 septembre 2015 au Maroc.

En effet, dans plusieurs villes du Maroc, les autorités ont procédé à l'arrestation de plusieurs militants de la voie démocratique (ANAHJ) pour les empêcher de mener leur campagne pour le boycott. Ces militants ont été emmenés aux commissariats pour les interroger et relever leurs identités. Ces arrestations ont été accompagnées parfois par des violences et la confiscation de leurs outils de communication.

Contrairement au rôle neutre que doivent avoir les services de l'Etat dans le déroulement des élections, nous avons constaté des interventions dans plusieurs villes afin d'intimider, d'empêcher la communication avec les citoyens et procéder à des arrestations contre les militants du parti voie démocratique (ANAHJ) et des membres de l'association des diplômés chômeurs, de l'AMDH, des militants du mouvement 20 Février et d'ATAC Maroc dans différentes villes : Casablanca, EL Jadida, Rabat, Kénitra, Salé, Khénifra, Témara, Imintanoute, Tanger, Tiznit, Khouribga, Boujaad, BaAhmed, Bouzgarene, Chichaoua, Guercif, Biougra, Séfrou et Marrakech.

Ces militants arrêtés ont fini, heureusement, par être libérés.

Nous considérons que le fait d'empêcher le parti et les organisations de la société civile appelant au boycott du scrutin d'exprimer et d'expliquer leur position à leurs concitoyens est une atteinte à l'organisation démocratique, impartiale et honnête des élections.

Tous les citoyens marocains et les électeurs doivent avoir véritablement accès aux informations relatives aux élections et à la campagne électorale ; l'administration des élections doit être organisée de manière équitable et impartiale.

Pour que l'organisation des élections soit crédible et honnête, il faut assurer, en particulier durant cette période de campagne électorale, la plus grande liberté d'expression, de réunion, de circulation et de rencontres citoyennes avec une absence de toute crainte et sans aucune intimidation.

L'ASDHOM exige des autorités de corriger rapidement ces dérives et demande au gouvernement et aux responsables de l'Etat, comme le stipule la Déclaration universelle des droits de l'homme et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et les autres déclarations des organismes internationaux d'assurer à tout citoyen marocain seul ou organisé avec d'autres dans un parti ou association, le droit :

- Le droit d'exprimer librement des opinions politiques;
- le droit que les candidats et les partis puissent exprimer et faire connaître librement leurs positions et opinions politiques ;
- Le droit de jouir de l'égalité d'accès aux médias officiels et du service public;
- le droit à la liberté de mouvement, de réunion, d'association et d'expression, en particulier dans le contexte des rassemblements et des réunions politiques;
- de faire campagne dans les mêmes conditions que les autres partis politiques, y compris ceux du gouvernement.
- de circuler librement dans le pays pour mener une campagne électorale ou militante;
- de rechercher, de recevoir et de transmettre des informations afin de faire un choix éclairé;

L'ASDHOM exprime sa totale solidarité avec les militantes et militants de la voie démocratique (ANAHJ) et les autres forces de la société civile qui appellent au Boycott et qui ont été privés de leurs droits.

Nous demandons aux autorités et au Gouvernement de prendre les dispositions nécessaires pour l'arrêt immédiat de ces agissements.

Le Bureau Exécutif de l'ASDHOM  
Paris, le 29 Août 2015